



Commune de MORTROUX

Compte-rendu
Séance du 30 mars 2018

Le Conseil Municipal de Mortroux s'est réuni le trente mars deux mil dix-huit à la Mairie à vingt heures quinze minutes, selon convocation du 23/03/2018 en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Mr Guy Marsaleix.

Monsieur POISSONNIER Franck a été désigné secrétaire de séance.

Présents :

Messieurs Marsaleix Guy, Meignat Emmanuel, Poissonnier Franck, Hémerly Dominique, Mercier Stéphane et Mesdames, Diaz Florence, Aujean Angéline,.

Pouvoirs : *Mme Poirier Eliane a donné pouvoir à Mr Poissonnier Franck*

Absents : *Mme Conilleau Véronique*

Après lecture, le procès-verbal de la séance du 23 février 2018 est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DE POUVOIRS

NEANT

2018-012

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES ET CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les contributions et subventions suivantes, pour l'exercice 2018 :

- Contributions aux organismes de regroupement :
 - Syndicat de transport du collège de Bonnat : 1 180 €,
 - Centre de Secours de Bonnat : 3 000 € (travx centre),
 - SDEC : 200 €,
 - Evolis 23 : 100 €,
 - Mission assistance technique du Conseil Départemental : 200 €,
 - SIVU transport La Châtre : 25 €,
 - Sur délibération : 295 €

- Les subventions suivantes :
 - Club du 3^{ème} âge : 200 €,
 - Amicale Laïque de Mortroux : 250 €,
 - Anciens combattants de Mortroux : 150 €,
 - Comité de Jumelage de Mortroux : 350 €,
 - CVAD : 75 €,
 - Service de soins infirmiers à domicile : 150 €,
 - Ecole de pêche de la Petite Creuse : 50 €,
 - Association des lieutenants de l'ouvèterie de la Creuse : 50 €,
 - Collège de Bonnat : 210 €
 - Sur délibération : 215 €

2018-013

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du budget eau et assainissement du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur le tenue des comptes.

2018-014

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M MEIGNAT Emmanuel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M MARSALEIX Guy, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	OU DEFICIT	OU EXCEDENT	OU DEFICIT	OU EXCEDENT	OU DEFICIT	OU EXCEDENT
RESULTATS REPORTES		36 442.83	18 267.67	0,00	0,00	18 175.16
OPERATION DE L'EXERC.	46 115.40	70 302.79	54 085.83	43 576.77	100 201.23	113 879.56
	0,00	24 187.39	10 509.06	0,00	0,00	13 678.33
TOTAUX	46 115.40	106 745.62	72 353.50	43 576.77	100 201.23	132 054.72
RESULTAT DE CLOTURE	0,00	60 630.22	28776.73	0,00	0,00	31 853.49
RESTES A REALISER			6 900.00	27 266.87		

Hors de la présence de Monsieur Guy MARSALEIX, Maire, **le Conseil Municipal approuve à l'unanimité**, le compte administratif du budget eau et assainissement 2017.

2018-015

AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal après avoir adopté le Compte Administratif du budget eau et assainissement de l'exercice 2017, considérant l'excédent de fonctionnement de 60 630.22 €, considérant le déficit de l'investissement de 28 776.73 €, considérant l'excédent de financement des restes à réaliser de 20366.87 € soit un besoin total de financement de 8 409.86 €,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter la somme de 8 409.86 € au compte 1068 (investissement) excédent de fonctionnement capitalisé et 52 220.36 € au compte 002 (fonctionnement) excédent de fonctionnement reporté.

2018-016

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2018 pour le budget de l'eau et l'assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 120 983.36 € pour la section de fonctionnement et 219 879.73 € pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le budget primitif 2018 de l'eau et l'assainissement comme défini ci-dessus.

2018-017

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET GENERAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du budget général du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur le tenue des comptes.

2018-018

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M MEIGNAT Emmanuel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M MARSALEIX Guy, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	OU DEFICIT	OU EXCEDENT	OU DEFICIT	OU EXCEDENT	OU DEFICIT	OU EXCEDENT
RESUL-TATS RE-		33 858.09	45 246.28		11 388.19	
OPERA-TION DE	303 805.36	317 928.06	64 265.23	100 150.48	368 070.59	418 078.54
	0,00	14 122.70	0.00	35 885.25	0,00	50 007.95
TOTAUX	303 805.36	351 786.15	109 511.51	100 150.48	368 070.59	406 690.35
RESULTAT DE CLO-	0,00	47 980.79	9 361.03	0,00	0,00	38 619.76
RESTES A REALISER			27 115.13	17 658.00		

Hors de la présence de Monsieur Guy MARSALEIX, Maire, **le Conseil Municipal approuve à l'unanimité**, le compte administratif du budget Général 2017.

2018-019

AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal après avoir adopté le Compte Administratif du budget général de l'exercice 2017, considérant l'excédent de fonctionnement de 47 980.79 €, considérant le déficit de l'investissement de - 9 361.03 €, considérant le déficit de financement des restes à réaliser de -9 457.13 € soit un besoin total de financement de 18 818.16 €,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter la somme de 18 818.16 € au compte 1068 (investissement) excédent de fonctionnement capitalisé et 29 162.63 € au compte 002 (fonctionnement) excédent de fonctionnement reporté.

2018-020

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux de référence des trois taxes directes locales pour 2018, à savoir :

<i>Taxe</i>	<i>Bases</i>	<i>Taux</i>	<i>Produit</i>
<i>Taxe d'habitation</i>	266 506	13.22%	35 760
<i>Foncière bâti</i>	179 573	12,54%	23 249
<i>Foncières non bâti</i>	29 653	53,48%	16 044
<i>CFE</i>			
<i>Totaux</i>			75 053

2018-021

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2018 pour le budget général qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 339 418.63 € pour la section de fonctionnement et 468 682.16 € pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le budget primitif 2018 du budget général comme définit ci-dessus.

2018-022

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CLECT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de désigner comme membres de la CLECT :

- membre titulaire : POISSONNIER Franck
- membre suppléant : MEIGNAT Emmanuel

2018-023

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide la mise en application du barème maximum défini dans l'article R 20-45 à R 20-54 du décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005, pour le calcul et le paiement de la redevance d'occupation du domaine public de la Commune de Mortroux,
 - approuve l'inventaire des réseaux pour 20,931 km (15.19 km aérien et 5.741 km souterrain) et sollicite d'Orange le versement de la redevance au titre de l'année 2018, pour un montant de 1021 €.
- autorise Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à la réalisation de cette opération

2018-024
DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE DU SDIC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne :

- Mme DIAZ Florence comme nouveau délégué au SDIC.

2018-025
RIFSEEP

Après avoir délibéré, le conseil décide :

- d'instaurer l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus,
- d'instaurer le CI(A) dans les conditions indiquées ci-dessus,
- de prévoir le maintien, aux bénéficiaires concernés à titre individuel, de leur montant antérieur plus élevé en application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984
- que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.
- que l'attribution individuelle (IFSE et CIA) sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté
- d'appliquer le RIFSEEP à compter du 1^{er} mai 2018

QUESTIONS DIVERSES

- **Pour info** : lecture du message d'Evolis 23 concernant la gestion des déchets dans le cimetière

La séance est levée à 22 h 45,
A Mortroux, le 4 avril 2018.